

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 23/05/2024

Séance du 29 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf du mois de mai à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'aérodrome de Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Jean-Louis CABANES, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Michelle FONTANILLES, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Anne-Claire SOLIER, Cyril TOUZET, Bernard VIALA

En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Sophie CANTALOUBE à Viviane RAMONDENC, Gérard DRESSAYRE à Claude CHIBAUDEL, Jean-Louis FRANJEAU à Patrick ROQUES, Eric HOULES à Franck COUDERC, Bernard ROUVE à Jean-Louis CABANES, Jean-Claude TOUREL à Xavier PUECH, Patrice VIALA à Monique ALIÈS, Michel WOLKOWICKI à Cyril TOUZET

Absents excusés : Laure BERNAT, Albert BOUSQUET, Séverine DRESSAYRE, Jean-François ROUSSET

Absents : Philippe GIGANON, Jean-Luc JACQUEMOND, David MAURY, Guy SALES

Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance

N°20240529_081

Objet : Réhabilitation des vestiaires de la piscine de Belmont-sur-Rance

Approbation de l'avenant n° 1 au marché de travaux – Lot n° 10 Faux-plafond

Considérant la délibération N° 20230906_120bis en date du 06 septembre 2023 relative à l'attribution du marché de travaux pour la réhabilitation des vestiaires de la piscine intercommunale de Belmont-sur-Rance,

Madame la Présidente précise aux membres de l'Assemblée la nécessité d'approuver l'avenant n° 1 pour le lot n° 10 – Faux-plafond – attribué à la SAS BELET ISOLATION.

Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires :

- Travaux supplémentaires de construction non prévus au marché et demandés par le maître d'ouvrage : plus-value liée à la fourniture et pose de faux plafond dalles horizontales sur ossature apparentes type ECOPHON FOCUS module 600 X 600.

Madame la Présidente présente les caractéristiques de l'avenant n° 1 :

Lot	Entreprise	Montant Base	Avenant	Nouveau Montant
10	SAS BELET ISOLATION	3 848,50	1 127,10	4 975,60
	T.V.A. 20 %	769,70	225,42	995,12
	TOTAUX T.T.C.	4 618,20	1 352,52	5 970,72

Madame la Présidente propose donc aux membres du Conseil Communautaire d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux, comme détaillé ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de travaux pour le LOT N° 10 Faux-plafond comme détaillé ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Monique ALIÈS



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts-Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.